

## F Garantir la qualité des matériaux de construction recyclés afin d'encourager la valorisation des déchets minéraux

### OBJECTIF GLOBAL

La qualité des matériaux revalorisés doit être garantie pour favoriser la valorisation de matériaux minéraux et éviter l'utilisation de matières premières lorsque cela n'est pas indispensable. Cette qualité peut être assurée notamment par la mise en conformité des installations qui revalorisent des déchets minéraux (IVDM), la certification de graves commercialisées et par l'inspecteur sur le terrain.

### PILOTE ET PARTENAIRES

Les actions sont pilotées par le SEN

Les partenaires sont: [SDT](#), [SDM](#), [SCA](#), [SFNP](#), [AVE](#), [AVGB](#), [ASGB](#), [asr](#), [AVST](#), [AVMC](#), [FCV](#), [ATRED](#), [ASMP](#), [S-Cert](#)

### ESTIMATION DES COÛTS GLOBAUX

Pas de mandat externe envisagé

Augmentation des ressources humaines au sein du groupe déchets du SEN requise (estimée à environ 50%)

### ACTION F1

#### Assurer une planification à long terme des décharges et des IVDM par la publication d'une stratégie cantonale.

Pour les décharges: Déterminer les volumes à disposition, les besoins en volumes de stockage, les disparités ou déficits régionaux ainsi que les sites potentiels à long terme.

Pour les IVDM: Garantir des installations capables de revaloriser les déchets minéraux conformément aux exigences et bases légales (mise en conformité des IVDM):

- Etablir un état des lieux des IVDM existantes par le SEN
- Définir les volumes annuels à traiter, la superficie nécessaire, le nombre de sites et la localisation de ces sites
- Définir les sites potentiels et proposer leur implantation, en coordination avec les procédures d'aménagement du territoire (PDI, PAZ, RCCZ) et les communes. Ces sites doivent notamment tenir compte des disparités plaine et vallées latérales, des distances (décentralisation concentrée)
- Déployer la stratégie de mise en conformité des IVDM (sites à supprimer, sites à regrouper et mutualiser) en coordination avec les autres services cantonaux (SCA, SDT, SFNP)
- Sensibiliser les acteurs, les communes et la population à la nécessité d'avoir des IVDM
- Mettre en réseau des acteurs pour créer des places inter-entreprises en vue d'une mutualisation des infrastructures et des machines
- Faciliter et motiver l'implantation de site de valorisation de déchets minéraux
- Octroyer les autorisations requises pour les installations conformes aux exigences légales
- Instaurer le respect des exigences environnementales en matière de production de graves recyclées certifiées

#### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Définir les volumes à disposition et les besoins de stockage
- Proposer des solutions régionales
- Favoriser la valorisation avant la mise en dépôt définitif
- Tendre à une économie circulaire des déchets minéraux et à une fermeture des cycles
- Réduire la production de déchets minéraux
- Augmenter le recyclage des déchets minéraux tout en garantissant la qualité du produit généré

#### INDICATEURS DE SUIVI

- [Publication du plan de gestion des décharges et des IVDM](#)
- Tonnages annuels revalorisés
- Nombre d'IVDM en possession d'une autorisation d'exploiter

#### TEMPORALITÉ

Décharges = Court terme (1 à 3 ans)

IVDM = Court-Moyen terme (1 à 5 ans) \*

**F****ACTION F2****Contrôler la qualité et l'utilisation des graves recyclées :**

- Contrôler les installations autorisées et les matériaux de construction recyclés par les autorités et/ou les associations de la branche (renforcement de l'inspectorat)
- Renforcer les contrôles sur les chantiers
- Renforcer les contrôles des utilisations sur les chemins pédestres et les routes agricoles et forestières
- Certifier les graves recyclées et mettre en place des audits externes

**OBJECTIF SPÉCIFIQUE**

Renforcer les contrôles sur le terrain

**INDICATEURS DE SUIVI**

- Nombre d'installations contrôlées
- Nombre de contrats d'inspectorat
- Nombre de graves certifiées

**TEMPORALITÉ**Moyen terme  
(3 à 5 ans)**ACTION F3**

**Garantir l'élimination des polluants dans les déchets de chantier** par de l'information, des mesures de sensibilisation et des formations.

**Faire la promotion des matériaux revalorisés** par la diffusion de projets exemplaires.

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES, INDICATEURS DE SUIVI ET TEMPORALITÉ:**  **A**

Cette action est traitée dans la Mesure A Mettre en place une communication claire, forte et globale autour des déchets